



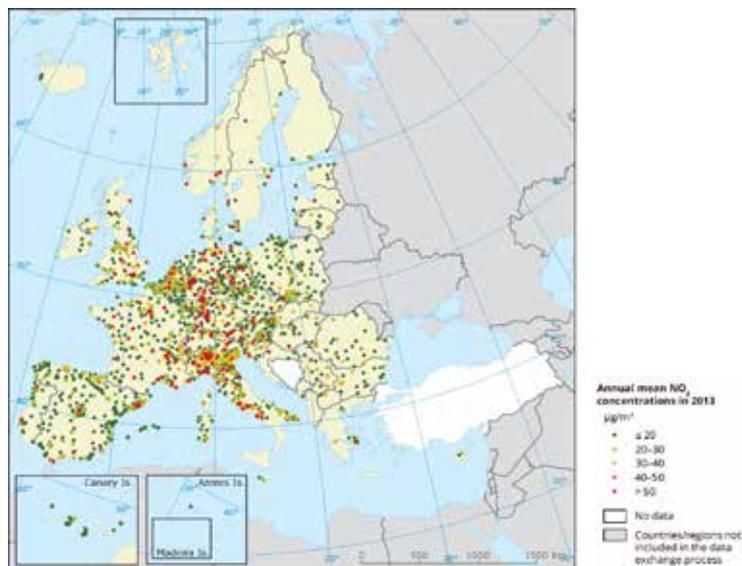
**De l'Europe
à la ville,**
les enjeux
et défis
de la qualité
de l'air

Des enjeux à grande échelle, plus aiguës dans les agglomérations

Des panaches industriels soufrés qui ont affecté de nombreuses villes au début du XXème siècle jusqu'aux phénomènes à grande échelle comme l'ozone l'été et les particules l'hiver, la pollution a changé de visage et de rivage jusqu'à concerner des régions, des pays voire l'Europe par-dessus les frontières.

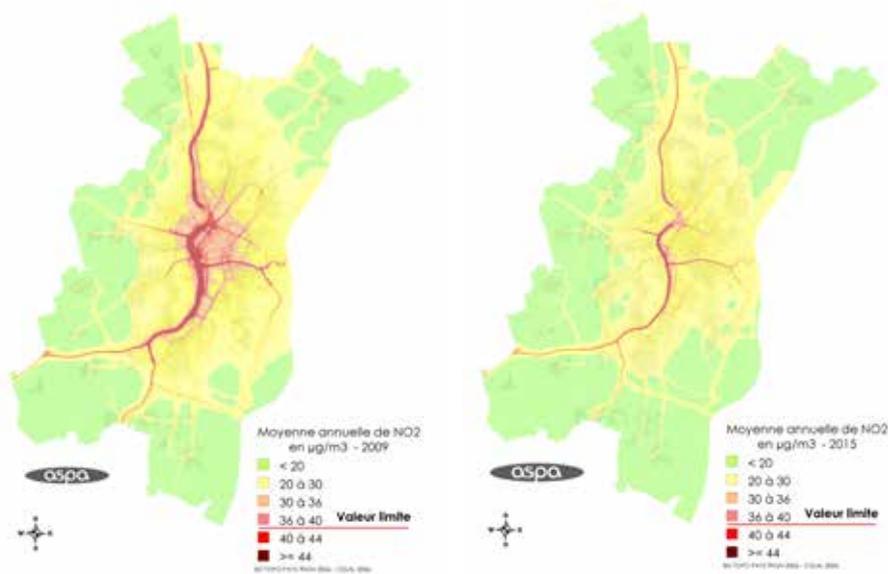
L'Agence Européenne de l'Environnement évalue à plus de 400 000 décès anticipés chaque année les conséquences de la pollution de l'air en Europe, principalement liées à l'exposition aux particules PM2,5¹.

Deux polluants suivis de très près (le dioxyde d'azote et les particules soumis à un contentieux européen) dépassent régulièrement des valeurs limites européennes pour la protection de la santé humaine, en particulier dans les grandes agglomérations et en proximité routière (cf. illustration pour le dioxyde d'azote²).

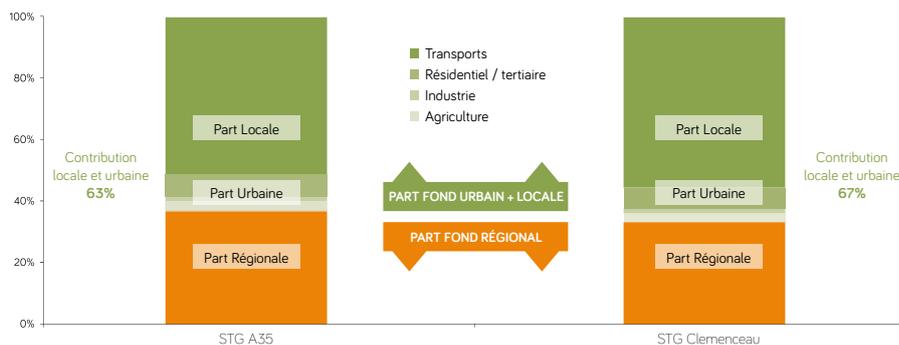


Concentrations moyennes en NO2 en 2013, source : Agence Européenne de l'Environnement

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la qualité de l'air apparait globalement en amélioration mais il subsiste des dépassements de la valeur limite pour le dioxyde d'azote (dont 70% vient de sources locales et 30% de sources régionales ou à longue distance, cf. illustration) et des risques de dépassement pour les particules. Au-delà de ces constats strictement réglementaires, les valeurs guides de l'OMS³ sont dépassées sur tout le territoire de l'Eurométropole pour les particules (PM10 et PM2,5). Pour l'ozone, polluant secondaire par temps ensoleillé, des dépassements de l'objectif à long terme et du seuil d'information sont également régulièrement constatés en période estivale.



Concentrations moyennes annuelles en NO2 sur le territoire de l'Eurométropole en 2009 et 2015, source : ASPA



Origine des concentrations annuelles en dioxyde d'azote sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, source : ASPA

¹ <http://www.eea.europa.eu/publications/air-quality-in-europe-2015>

² http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/annual-mean-no2-concentration-observed-4/annual-mean-no2-concentration-observed/image_large

³ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs313/fr/>

Une gestion multi-échelle pour améliorer la qualité de l'air

Dans le cadre du programme CAFE (Clean Air For Europe) et de la stratégie thématique sur la pollution atmosphérique initiée en 2005, la directive européenne 2008/50/CE du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe a unifié la politique européenne d'amélioration de l'air ambiant en fixant des valeurs limites à ne pas dépasser et des délais pour les respecter⁴. L'arsenal législatif européen de réduction des émissions se renforce progressivement, avec engagement en 2013 d'une révision de la directive relative aux plafonds d'émissions nationaux et une proposition de nouvelle directive visant à réduire la pollution provenant des installations de combustion de taille moyenne.

En complément, la norme Euro 6 de l'UE renforce, au-delà des scandales concernant certains constructeurs automobiles, la limitation des émissions d'oxydes d'azote des véhicules particuliers à motorisation diesel avec application à tous les nouveaux véhicules depuis le 1er septembre 2015.



La transposition en droit français des directives européennes pour une meilleure qualité de l'air nécessite une gestion multi-échelle du national au local. Dans ce cadre, le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) a lancé en 2015 un appel à projet « Villes Respirables en 5 ans » visant à soutenir les collectivités volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires afin de garantir aux populations, dans un délai de 5 ans, le respect des normes de santé publique.



L'Eurométropole de Strasbourg, lauréate de cet appel à projet, œuvre depuis plus de 20 ans en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air : le développement continu des transports en commun et des autres modes de mobilité douce permet de limiter le trafic routier sur de nombreux axes structurants de l'agglomération, ce qui contribue à la réduction significative des niveaux d'émissions et de concentrations des principaux indicateurs de pollution depuis plus de 10 ans.

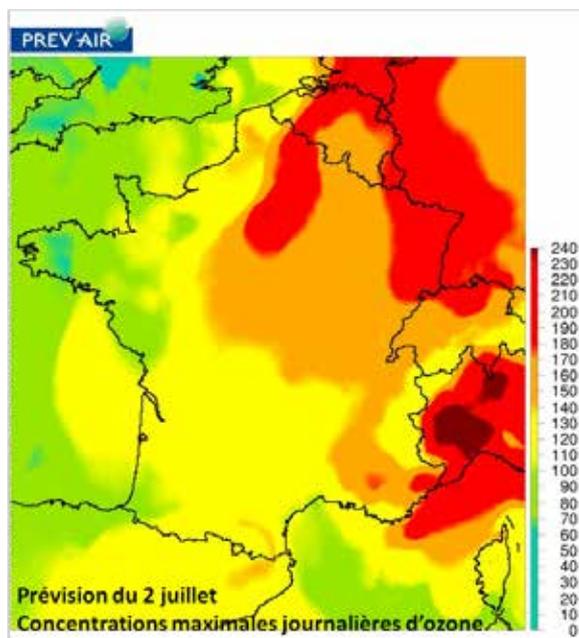
Les plans volontaires de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'ozone et les particules tendent à favoriser l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture en cas de pics de pollution.

L'urbanisme s'approprie également ce défi avec par exemple la construction de nouveaux logements à proximité des services existants visant à limiter les besoins en mobilité quotidienne.

⁴ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ.L.2008.152.0001.0044.FR.PDF>



Les collectivités, au cœur de l'action en faveur d'un air pur



Prévision des concentrations maximales en ozone pour la journée du 2 juillet 2015, source : PREVAIR

Les polluants se forment, se transforment, se combinent, se déplacent, sont dispersés en fonction des activités humaines et des phénomènes météorologiques. Une masse d'air polluée en particules ne connaît pas de frontière et peut affecter toute l'Europe. Les phénomènes de pollution photochimique (cf. illustration pour l'ozone, source PREVAIR[®]) naissent de polluants précurseurs émis dans tous les territoires infranationaux mais avec une responsabilité particulière des agglomérations et une attention à porter aux inégalités d'exposition de la population notamment en proximité des grands axes routiers.

Les collectivités territoriales, et en particulier les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, ont un rôle essentiel à jouer dans la reconquête d'un air de qualité, à travers l'exercice de leurs compétences de lutte contre la pollution de l'air et leurs multiples responsabilités concernant la mobilité, l'urbanisme, le développement économique, la gestion des déchets, etc.



Avec la collaboration technique de



CONTACT

Direction de l'environnement
et des services publics urbains
Service Environnement et Transition Énergétique
1 parc de l'Étoile 67076 Strasbourg Cedex
Tél. +33 (0)3 68 98 50 00

Photos : J. Dorkel et P. Bogner pour l'Eurométropole de Strasbourg